

Marché n°2024-06

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Prestations d'impression de supports de communication, d'infographie
et de fourniture de goodies

Remise des offres :

Date limite de réception : 30/05/2024

Heure limite de réception : 12H00

Marché en procédure adaptée (MAPA)

Accord cadre conformément aux dispositions des articles R.2162-7 à 12 du
Code de la Commande Publique

I - Objet de la consultation

1.1 Contexte

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) est une collectivité qui regroupe en son sein le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental des Ardennes, 92 communes du nord-ouest du Département des Ardennes et leurs Communautés de communes ou d'agglomération respectives. Le PNRA est basé sur une Charte, fondée sur la préservation du patrimoine, le développement des ressources locales et la qualité de vie. Reconnu par décret ministériel du 21 décembre 2011, le projet est officiellement labellisé « PNR » jusqu'en 2026.

La Charte du Parc fixe le projet de développement du territoire. Il se scinde en 3 grands axes rappelant les objectifs du développement durable, et définit 8 thématiques prioritaires de travail, à savoir :

- * La forêt,
- * L'agriculture,
- * Le tourisme,
- * Le patrimoine naturel,
- * Le paysage,
- * L'énergie,
- * L'urbanisme,
- * La sensibilisation au territoire.



Par ailleurs la Charte du Parc est en cours de révision (horizon 2026), cette révision impliquera une extension du territoire sur 27 communes supplémentaires.

1.2 Objectifs

Le présent marché vise à réaliser des prestations d'impression de supports de communication, de mission de conception infographique et de fourniture de goodies personnalisés.

Les candidats proposeront, sur la base d'une commande fictive représentative fournie par le Parc, leur meilleure offre de prix. S'agissant d'un marché alloti, une commande fictive sera proposée pour chacun des lots (Détails Quantitatifs et Estimatifs – D.Q.E.).

2 – Définition des prestations

2.1 LOT n°1 : Impression de documents de communication

Il s'agira ici d'assurer l'impression de divers documents utiles aux missions du Parc (livrets, cartes touristiques, cartes de visite, guides, flyers, kakemonos, roll-up, bâches, etc.)

2.2 LOT n°2 : Conceptions graphique et mises en page

Il s'agira ici de fournir un travail de mise en page et éventuels objets graphiques selon les commandes établies en marchés subséquents.

2.3 LOT n°3 : Fourniture de goodies personnalisés

Il s'agira ici de fournir des goodies variés aux couleurs du Parc (bloc-notes, stylos, stickers, etc.)

Les critères d'attribution sont détaillés au Règlement de Consultation.

2.4 Performances environnementales

Les attributaires du **LOT n°1** devront se conformer aux exigences des écolabels : Imprim'vert pour ce qui relève de activités d'imprimerie, et les labels PEFC et FSC dans le cadre de la fourniture des différentes catégories de papier nécessaire à l'exécution des prestations dudit lot.

Les attributaires du **LOT n°3** devront proposer une gamme de produits compostables, recyclables ou en matériaux recyclés.

Les certifications environnementales et démarches RSE seront à valoriser au sein des mémoires justificatifs conformément aux critères d'attribution précisé au Règlement de Consultation.

3 – Caractéristiques du marché

3.1 Délai et montant de réalisation

Le présent accord cadre est passé pour une durée de 3 ans maximum à compter de la notification aux candidats retenus. Le délai pourra être écourté ou renouvelé selon les dispositions inscrites au C.C.A.P.

La commande totale ne pourra excéder 89 999,99 € TTC. Le présent accord cadre sera écourté si ce montant est atteint conformément aux dispositions du C.C.A.P.

Le minimum de commande par lot est précisé ci-après.

3.2 Dispositions d'attribution des marchés subséquents

Chaque commande fera l'objet d'un marché subséquent sous forme d'une demande de devis. Les candidats retenus (un par lot), auront l'assurance d'être retenus pour un minimum de commandes selon les dispositions suivantes :

*** LOT n°1 : Impression de documents de communication**

Commande minimum : 18 000 €

*** LOT n°2 : Réalisation et fournitures d'illustrations et prestations d'infographie**

Commande minimum : 6 000 €

*** LOT n°3 : Fourniture de goodies personnalisés**

Commande minimum : 6 000 €

Les commandes seront effectuées au cours du délai de réalisation sans disposition annuelle.

Il n'y a pas de maximum fixé par lot mais l'ensemble des commandes tous lots confondus ne pourra excéder 89 999,99 € TTC.

3.3 Eléments remis et contact

Le Parc remettra aux attributaires, au fil des commandes, la charte graphique du Parc et/ou la charte graphique afférente à la commande.

Les interlocuteurs privilégiés au sein du Parc seront :

Sandy Noël

Assistante de Communication

03 24 42 90 57

sandy.noel@parc-naturel-ardennes.fr

Damien Pecheux

Chef du pôle promotion du territoire, Chargé de mission tourisme

03 24 42 90 57

damien.pecheux@parc-naturel-ardennes.fr

4 – Confidentialité et propriété intellectuelle

Les attributaires garantissent la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, des droits de propriété intellectuelle relatifs aux résultats qui sont cédés aux termes dudit marché. Ainsi les attributaires garantissent qu'ils sont titulaires des droits de propriété intellectuelle des titres qu'ils cèdent. Cette garantie n'est pas limitée.

Il est précisé que seul le droit d'auteur, applicable selon les clauses du **LOT n°2** n'est pas transféré d'office. Ce droit pourra faire l'objet d'une demande de prix au titre de marchés subséquents.